

**Bruxelles Environnement**  
**Monsieur S. KEMPENEERS**  
Gulledelle 100

**B - 1200 BRUXELLES**

V/Réf. :  
N/Réf. : AVL/GM/FRT-3.2/s.450  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : FOREST. Parc Duden. Etude hydrologique et inventaire des valeurs naturelles.  
*Dossier traité par Marion Bonduelle.*

En réponse à votre courrier (envoyé par mail) du 12 décembre 2008, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 février 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

Le dossier introduit fait suite aux réunions intermédiaires organisées dans le cadre du comité d'accompagnement et aux rapports du bureau d'étude Arcadis, sur lesquels la CRMS a déjà rendu des avis de principe, notamment en ses séances du 23 janvier 2008 et du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Par rapport à la version examinée en octobre 2008, l'étude a été poussée plus loin sur quelques aspects, notamment pour ce qui concerne les scénarios de revalorisation du parc au niveau écologique. La Commission rappelle, dans ce cadre, qu'elle avait souligné dans son avis précédent que le choix entre l'un ou l'autre scénario lui semblait prématuré en l'absence des résultats de l'ensemble des études préalables à mener (historique, socio-urbanistique, paysagère) puisqu'il s'agit de croiser pour discerner les principaux enjeux du parc et pour définir les lignes directrices du futur projet de réhabilitation/restauration du parc. Les résultats de toutes autres études n'étant pas encore connus à l'heure actuelle, la Commission peut, dès lors, réitérer la remarque qu'elle avait précédemment formulée. L'extrait suivant de l'avis émis le 01/10/2009 reste, en effet, d'actualité :  
**« Etant donné que le dossier actuel ne porte que sur un aspect précis du parc (eaux et nature) sans que les résultats des autres études soient connus, la CRMS estime qu'il est prématuré de se prononcer sur les scénarios proposés.**

*En effet, prendre position en faveur de l'un ou l'autre scénario (rem. : il s'agit d'un premier scénario, dit « minimaliste », qui miserait sur la préservation maximale des parties boisées du parc sous leur forme actuelle de 'hêtraie-cathédrale' typique et d'un deuxième scénario dit « optimal » selon lequel la fonction récréative serait considérée comme prioritaire tout en entreprenant la conversion des parties forestières vers une forêt plus 'naturelle', sans avoir pu recouper ces données avec celles des autres analyses (usages, besoins, évolution historique et paysagère...) serait peu justifié sur le plan scientifique et hypothéquerait fortement le développement futur du projet qui devra prendre en considération les conclusions de l'ensemble des études préalables.*

*(...) La CRMS souhaite, dès lors, être en possession de toutes ses analyses pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les scénarios à développer » sur le site classé. Par ailleurs, il pourrait s'avérer, au moment où la synthèse des différentes pré-études peut être effectuée, que le choix entre les deux scénarios qui sont actuellement proposés ne soit plus pertinent et que d'autres solutions intermédiaires pourraient être dégagées.*

*Enfin, la CRMS insiste une fois de plus sur le fait que le parc Duden est un site classé, ce qui implique que son intérêt historique et paysager doit constituer un des points de départ dans l'élaboration du projet de restauration. Or, certaines propositions formulées dans le présent dossier ont tendance à effacer certaines caractéristiques du parc qui témoignent de son évolution.»*

En dehors de la précédente réflexion de fond sur la méthodologie à suivre, la Commission avait aussi formulé une série d'autres considérations sur le document qu'elle avait examiné en octobre 2008. Après examen de la nouvelle version de l'étude, elle estime que ces points restent pour la plus grande partie d'actualité et elle les réitère dès lors de manière synthétisée, tout en y ajoutant quelques autres réflexions.

- la Commission regrette l'absence de cartes précises dans le document qui lui a été transmis, ce qui ne permet pas de juger de la pertinence des mesures spécifiques proposées pour chaque zone distincte. L'absence de relevés détaillés empêche un jugement éclairé pour ce qui concerne la composition floristique des différentes parties du parc.

-La modélisation des risques érosifs constitue une entreprise lourde. Des constats et des recommandations pourraient être posés sans faire appel à cette modélisation. Une observation précise des rigoles et de la végétation ainsi qu'une connaissance poussée des types de sols auraient probablement suffi pour identifier les zones à risques qui nécessitent une intervention prioritaire. De manière générale, les conclusions concernant la problématique de l'érosion sont pertinentes.

La Commission formule cependant certaines questions et suggestions à ce sujet.

Pour ce qui concerne les sentiers et chemins, elle rappelle sa demande de procéder à une étude globale sur la gestion des chemins et de l'inclure dans la synthèse des études préliminaires. A ce stade-ci, elle estime que la réflexion sur les revêtements est prématurée; cette question devrait être étudiée en fonction d'un projet global intégrant les valeurs historiques et paysagers du parc.

Selon l'étude, seuls les sentiers du bas, aboutissants à la chaussée de Bruxelles, sont équipés de caniveaux. Pourquoi la possibilité de proposer des rigoles de récupération le long des principaux sentiers et chemins sur l'ensemble du parc n'a-t-elle pas été envisagée?

Afin de mieux protéger les chemins, la Commission suggère d'étudier la possibilité de créer des bourrelets en amont, le long de la pente, pour limiter les écoulements et favoriser l'infiltration.

-L'historique relatif à l'évolution de la flore est très sommaire. L'identification des « types de nature » soulève, en outre, certaines questions. Ainsi, on mentionne des éléments de chênaie-hêtraie acidophile et de chênaie-charmaie subatlantique sans que l'inventaire fasse état de chêne ou de charme. Par ailleurs, le type 9210 « hêtraies acidophiles atlantiques » à sous-bois llex et parfois taxus est signalé bien que de nombreuses espèces typiques manquent.

La principale remarque de la CRMS porte toutefois sur la proposition de supprimer les espèces exotiques et les plantations de résineux, ce qui risque de porter atteinte à l'intérêt historique et paysager du parc et d'aller, dès lors, à l'encontre des objectifs du classement. Ce point devrait donc être ré-évalué en fonction des résultats de l'étude historique qui devrait détailler cet aspect.

- concernant la question de la faune, la Commission a toujours demandé de développer une vision plus large que celle des chauves-souris seulement. Le présent dossier inclut, dans ce cadre, seulement une liste d'oiseaux et d'autres faunes présents dans le parc sur base de quelques observations éparses disponibles. Cet aspect devrait être développé davantage.

- les objectifs récréationnels doivent être confrontés avant tout avec les résultats de l'étude socio-urbanistique (outre les aspects historiques). Concernant ce point, la Commission réitère sa réticence quant à la proposition d'aménager différentes zones récréatives (espace liberté pour chien, espace de jeu d'aventures dans le parc) au sein des parcs classés. Elle estime que la fonction récréationnelle d'un parc réside avant tout dans la jouissance du paysage et de la nature du parc.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (Th. Wauters) et D.U. (C. Defosse)